

Département du Nord
Commune de
TROISVILLES



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DÉCEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 25 octobre 2025
2. Participation de la commune aux travaux d'installation d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques
3. Autorisation de vente d'une parcelle communale
4. DIA
5. Création de deux emplois d'agents recenseurs
6. Demande de remboursement d'une location de salle
7. Autorisation d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord
8. Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
9. Subventions 2025 à diverses associations
10. Subvention 2025 à l'association Les 3 Macôts
11. Subvention 2025 à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de l'Arrondissement de Cambrai
12. Subvention 2025 à l'association Réagir
13. Subvention 2025 à l'Amicale Laïque
14. Tarifs Marché de Noël
15. Extension des consignes de tri dans la caution pour la location de la salle des fêtes

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 25 octobre 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 25 octobre 2025 est approuvé.

2. Participation de la commune aux travaux d'installation d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

La commune a souhaité que le SIDEC installe une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques située : Rue du Villers - 59980 Troisvilles

Il convient de délibérer de manière concordante afin de pouvoir en bénéficier de la participation du SIDEC.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant : La contribution de la commune s'élève à 2.91% du montant HT des travaux, raccordement compris. Le solde de 97.09% reste à la charge du SIDEC. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 14 866.83 € HT, soit une contribution de la commune estimée à 432 Euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver le versement d'un fonds de concours au SIDEC dans le cadre de la réalisation des travaux susvisés, à hauteur de 2.91. % du montant HT des travaux (raccordement compris), et donc plafonné à 432 euros, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

3. Autorisation de vente d'une parcelle communale

Afin de pouvoir établir un acte notarié concernant la vente de d'une parcelle de terrain, cadastrée ZD 99, Rue du Fayt, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à la cession du terrain ZD 99 à Monsieur BARBE René.

4. DIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner. Elles concernent les immeubles sis : 25 Rue du Villers, 17 Rue du Fayt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis : 25 Rue du Villers, 17 Rue du Fayt, de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

5. Création de deux emplois d'agents recenseurs

Le Maire ou le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026 ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la a création de 2 emplois de non titulaires en application de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2026. Les agents seront rémunérés à raison de : 1,00 € par feuille de logement remplie, 1,50 € par bulletin individuel rempli.

6. Demande de remboursement d'une location de salle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de remboursement concernant une location de salle pour un montant de 100,00 suites aux coupures électriques survenues sur le réseau de la commune. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au remboursement de cette location de salle au requérant, pour un montant de 100,00 €.

7. Autorisation d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

Le CAUE du NORD est une association inscrite dans la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Elle a été créée en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental du Nord. Le CAUE assure les missions d'intérêt public au profit de la qualité architecturale, urbaine paysagère et environnementale, sur l'ensemble du territoire départemental.

Le montant de l'adhésion pour 2026 est de 125 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 125 € pour l'année 2026, donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport.

8. Autorisation donnée au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de faciliter la mise en paiement des factures d'investissement arrivant avant le vote du budget, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer cette réglementation et, sous réserve de l'absence de vote du budget avant le 1^o janvier, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'unanimité, pour les comptes et opérations suivants :

Chapitre ou opération	Crédits ouverts en 2025 (BP+DM et hors restes à réaliser)	Limite du quart	Crédits ouverts par la présente délibération	Imputation	Dépense concernée
Chapitre 20	1940,00 €				
Chapitre 21	203 046,63 €		78 794,92 €	2131	Réfection de la toiture de l'école
Chapitre 21	203 046,63 €		10 000 €	2111	Achat de terrains + frais Rue d'Audencourt, Rue du Fayt et Carré militaire

Chapitre 23	247 695,24 €			
TOTAL	452 681,87 €	113 170,46€		

Le Conseil municipal adopte cette proposition par 10 voix pour.

9. Subventions 2025 à diverses associations

Diverses associations, dans le cadre de leur activité ont sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2025. Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux diverses associations, les subventions comme suit :

Association	Montant de la subvention
ASSOCIATION 3 CHATEAUX 3VILLES	370.00
ANCIENS COMBATTANTS 3VILLES	200.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	250.00
CROIX ROUGE CAUDRY	150.00
FESTI 3VILLES	370.00
LE SPORT CITOYEN CIRCON. LE CATEAU	65.00
LES AMIS DE PARIX-ROUBAIX	100.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	140.00
SECTION MEDAILLES MILITAIRES LE CATE	30.00
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE TROISVILLES	100.00
TOTAL	1 775.00

Les crédits sont prévus au BP 2025.

Le conseil municipal a approuvé par 10 VOIX « POUR » les subventions sollicitées.

10. Subvention 2025 à l'association Les 3 Macôts

L'Association Les 3 macôts, Dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2025. Madame Françoise Santerre étant membre du conseil municipal et adhérente à cette association, elle n'a pas pris part aux débats et vote sur cette subvention.

Ainsi, elle est sortie de la salle de réunion. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 8 votes « POUR » la subvention de 370€ pour « les 3 Macôts ».

11. Subvention 2025 à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de l'Arrondissement de Cambrai

L'Association Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai, dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2025.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association "Amicale des Secrétaires de Mairie de l'arrondissement de Cambrai," une subvention de 50 €. Madame Guislaine Blary étant adhérente à cette association, elle s'est abstenue de prendre part aux débats et vote sur cette délibération. Ainsi elle est sortie de la salle de réunion. Le Conseil adopte cette proposition par 8 voix « POUR ».

12. Subvention 2025 à l'association Réagir

L'Association Réagir, dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2025. En application de l'arrêté de déport du 2 octobre 2020, applicable au 13 octobre 2020, Monsieur Jérémy Richard a cédé la présidence à Madame Guislaine Blary sur ce point. Les membres du conseil municipal étant adhérents à cette association n'ont pris part aux débats et vote sur cette subvention. Ainsi, Madame Françoise Santerre, Messieurs Alain Richard, Jérémy Richard, Albert Godard sont sortis de la salle de réunion. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 5 votes « POUR » la subvention de 160€ pour l'association « Réagir ».

13. Subvention 2025 à l'Amicale Laïque

L'Association Amicale Laïque, dans le cadre de son activité a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2025. En application de l'arrêté de déport du 2 octobre 2020, applicable au 13 octobre 2020, Monsieur Jérémy Richard a cédé la présidence à Madame Guislaine Blary sur ce point. Madame Françoise Santerre, Messieurs Alain Richard, Jérémy Richard et Albert Godard étant administrateurs de cette association, sont sortis de la salle et n'ont pris aucune part aux débats et vote sur la subvention. Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 5 votes « POUR » la subvention de 370 € pour l'association de « l'Amicale Laïque de Troisvilles »

14. Tarifs Marché de Noël

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs à l'occasion du marché de Noël 2025 :

Bière de Noël	3.50€
Picon bière	3€
Bière	2.50€
Bière sans alcool	2.50€
Soft	2,50€
Eau minérale	1€
Croque Monsieur	3.50€
Croque Monsieur + salade composée	4€
Croque Maroilles	3.50€
Croque Maroilles + salade composée	4€
Huîtres	6€/assiette de 6

Le conseil municipal adopte les tarifs à l'unanimité.

15. Extension des consignes de tri dans la caution pour la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du Label « Commune Zéro Déchet », le SIAVED propose aux communes de mettre en place une action de tri dans les salles communales. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place l'ajout du respect du tri des déchets dans la caution pour la location de la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place d'une extension par la vérification de la qualité de tri des déchets dans la caution pour la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30.

**Le Maire,
Jérémy RICHARD**



**La secrétaire de séance,
Guislaine BLARY.**